Compte-rendu de l'audioconférence du 03/04/2020

La direction a organisé le 03/04/2020 une audioconférence avec les organisations syndicales (OS) de la DNVSF sur le COVID-19.

I/ INFORMATIONS GÉNÉRALES

A) Situation à la DGFiP

La DG estime que le réseau a réussi à modifier son organisation pour assurer la continuité des missions prioritaires.
Il existe cependant une nécessité d'être vigilants sur la continuité des rentrées d'argents (PAS et TVA notamment) car ces sommes ne sont pas destinées à servir de trésorerie aux entreprises. Un suivi des dépôts et un système de relance des défaillants sont donc maintenus.

Des règles ont été fixées concernant l'aide aux entreprises, ainsi, une société de plus de 5 000 salariés avec un chiffre d'affaires de plus de 1,5 milliards doit à compter du 27 mars 2020 ne plus décider de verser de dividendes dans l'année pour être éligible aux mécanismes de soutien en trésorerie. Le respect de cet engagement sera surveillé et en cas d'abus, les sociétés devront payer des pénalités.

Le fonds de garantie aux entreprises a été ouvert mardi dernier et sa gestion incombe à la DGFiP. Les demandes sont faites à partir du site impôts.gouv et sont relayées par e-contact.
Les demandes sont très nombreuses et la gestion de la masse de travail est assurée par les services locaux, mais aussi en soutien au réseau par des collègues des services de contrôle (DIRCOFI, DVNI et DNEF) sur la base du volontariat.
Une des principales difficultés, en dehors de la charge de travail est que les services qui reçoivent les e-contact, doivent re-router les demandes vers les services compétents.

La campagne IR a été décalée et débutera le 20/04, la date limite de dépôt des déclarations est également modifiée.
Il n'y aura pas de réception du public tant qu'il y aura confinement, les réponses aux questions des contribuables se feront donc par téléphone et e-contact.

Les mouvements de mutations se poursuivent et la DG souhaite qu'ils aient bien lieu, pour l'instant il n'y a pas de nouvelles dates de communiquer.

B) Informations relatives à la DNVSF

Le directeur souhaite proposer l'aide de la DNVSF aux services locaux lors de la campagne IR. Les organisations syndicales sont d'accord sur le principe, toutefois ils ont demandé à l'unanimité que soient définies des modalités précises.

Les modalités de la campagne IR ne seront annoncées par Bercy que la semaine prochaine, il n'est donc pas possible de savoir comment cela se concrétisera pour l'instant. Les OS ont cependant fait remonter les éléments suivants :

- l'appel au soutien du réseau doit se faire selon le principe du volontariat uniquement ;
- il faut définir des process, un bornage de la mission est nécessaire ;
- nous ne disposons pas de téléphones portables professionnels et les agents ne sont pas forcément confinés seuls chez eux, assurer cette mission par téléphone n'est donc pas envisageable ;

- la réponse aux courriels doit passer par des BALF, il paraît donc plus pratique d'avoir un équipement VPN pour pouvoir remplir cette mission ;
- il faudra pouvoir bénéficier d'une formation préalable ;
- les modalités de transfert des questions et des réponses doivent être précisées et permettre de ne pas ralentir les SIP, ce qui irait à l'encontre de ce qui est recherché ;
- Il faut définir les compétences et définir les secteurs géographiques que nous couvriront afin de limiter les risques de questions techniques très spécifiques auxquelles on ne pourrait pas répondre (notamment en cas de problématiques avec les travailleurs frontaliers) ;
- il faut faire en sorte que la DNVSF n'apparaisse pas comme ayant rédigé la réponse à l'usager pour éviter tout suivi à la fin du confinement et pour maintenir l'image de la DNVSF comme une direction de contrôle.

La direction a entendu ces remarques et s'est engagée à en tenir compte en grande partie dans la proposition qu'elle fera.
Pour la formation, de la documentation est disponible en ligne et une e-formation, ainsi qu'un MOOC sont en cours de développement. La journée de présentation de la campagne qui se fait tous les ans est annulée pour cette année.

Le directeur estime que le VPN n'est pas obligatoire pour pouvoir aider les services locaux car un accès au webmail et à la documentation peut suffire pour pouvoir répondre aux questions. Il souhaiterait également qu'un tri soit fait en amont pour que nous ayons des questions correspondant à notre niveau de technicité. Il était d'accord sur le fait que la permanence téléphonique ne serait pas très adaptée et Il est favorable à ce que les coordonnées de la DNVSF n'apparaissent pas dans les réponses.

Les personnes qui pourront se porter volontaires n'ont pas encore été définies, ce pourrait être tout le monde peu importe le grade, comme les personnes qui n'ont plus assez de travail et qui seront obligées de poser des autorisations d'absences pour contraintes particulières.

La Direction va donc élaborer une proposition de soutien au réseau et revenir vers nous quand ce sera finalisé.

Concernant le retour dans nos locaux, un nettoyage respectant les consignes sanitaires sera fait avant la reprise du travail sur place. Le plan de formation sera modifié et favorisera les stages essentiels.

La direction rappelle qu'aucun congé ne doit être posé pendant la période de confinement.

Les courriers qui ont été adressés par les conseils et les contribuables sont bien conservés par la Poste.

Des délais auprès des instances ont été obtenus pour le contentieux et le travail peut s'y faire grâce à des aménagements.

Une commande d'ordinateurs a été passée mais elle sera retardée, en effet le matériel est donné aux services dont les missions sont prioritaires.

Les binômes mis en place, par exemple à la Bprog, semblent fonctionner et permettent aussi d'être moins isolé car un contact régulier s'est instauré entre les collègues concernés.

Certains chefs de service ont transmis les comptes rendus d'évaluation pour validation, toutefois les délais pour faire un recours ont été suspendus, il n'y a donc pas d'impact pour les agents, qu'ils aient validés ou pas et qu'ils aient déposé leur recours ou pas. La direction va faire un rappel et contacter les collègues qui l'ont déjà fait pour leur confirmer cela.

Enfin, concernant la problématique immobilière, il n'y a pas eu de retours de la DG. Le sujet n'a pas été oublié et il est possible qu'une demande de prolongation du bail soit déposée du fait des difficultés rencontrées à cause du confinement.

Toutefois, cela dépendra du copropriétaire et **cette possibilité ne constitue pas une annonce certaine.**

Il y aura d'autres audioconférences pour que nous restions informés de la situation et que nous puissions signaler les difficultés que vous pourriez rencontrer, il ne faut donc pas que vous hésitiez à nous contacter.